L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 16 MAI 1888. 61me Année

Ouéur & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 16 MAI 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.
Un an $12 00
Six mois 6 00
Trois mois 3 00
Un mois 1 00
Ou 25 cents pour la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.
Un an $2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.
Un an $3 00
Six mois 1 50
Quatre mois 1 00
Trois mois 75
Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Le Message du Gouverneur.

Coup-d'œil général.

Nous avons sous les yeux le Message du Gouverneur McEnery à la Législature réunie, depuis lundi, à Baton-Rouge. Au moment où une administration qui peut avoir eu ses petites faiblesses, mais qui a également eu ses beaux et bons côtés, qui a rendu des services considérables, notamment, en donnant aux populations riveraines du Mississippi et de certains bayous une sécurité qui leur faisait défaut, depuis longtemps, abandonne les rênes du gouvernement et les remet en d'autres mains, un pareil document a nécessairement une énorme importance. Ce doit être une sorte de bilan de ce qu'elle a fait, durant sa gestion, un tableau exact de la situation dans laquelle elle laisse le pays confié à ses soins. Le Message du Gouverneur McEnery est tout cela. Il est honnêtement pensé et honnêtement écrit. C'est bien là le langage et le ton d'un homme qui a la conscience d'avoir été utile, d'avoir rendu plus d'un service à l'Etat.

Progrès accomplis.

En parlant des levées, M. McEnery peut, à bon droit, s'exprimer ainsi, simplement et sans emphase : "Les levées sont en excellent état. La ligne de levées la long du Mississipi est complètement achevée. Quant à celles de l'intérieur, sur l'Atchafalaya, à partir de West Melville, sur le Definaize et le Lafourche et à la clôture des Bayous Harvey et Rouge, il reste peu de chose à faire ; seulement à combler quelques brèches et à maintenir les levées en bon état."

Après avoir rapidité les efforts de toute sorte tentés par les particuliers, par la presse, par les corporations, par les sociétés d'immigration, par les conventions, par les bureaux, pour attirer parmi nous les fermiers, les artisans, les travailleurs intelligents, industrieux et entreprenants, il peut ajouter : "Grâce à ces efforts, d'incessants, de robustes, d'actifs fermiers sont venus de l'Ouest s'établir sur un grand nombre d'autres différentes localités de l'Etat. Les fermes qui se sont fondées et développées, les méthodes de culture qui se sont perfectionnées, les villages qui se sont créés et peuplés attestent les progrès qui se sont opérés. On calcule que, dans cinquante ans, les Etats-Unis auront une population de deux cent millions. A coup sûr, la Louisiane prendra sa part de ce prodigieux accroissement. Le présent, sous ce rapport, répond de l'avenir."

Il peut encore vanter les progrès, les bienfaits de la quarantaine, qui s'est aussi "logée d'une admirable façon, qui a admirablement sous une direction irréprochable.

Il peut dire que nos richesses ne sont accrues, que la confiance nous est revenue, que l'Etat "étant engagé d'honneur à payer sa dette, qu'il regarde comme chose sacrée et "sur laquelle il ne démentira jamais, nos bons finiront, tous les jours, le marché, que notre crédit se consolide et grandit sans cesse.

Il peut dire que l'agriculture prospère et s'améliore, que nous possédons maintenant plusieurs stations agricoles d'expérimentation, des sociétés de fermiers dans chaque paroisse, grâce aux lois de protection, des centaines de mille acres de terres fertiles, abandonnés, il y a trois ans à peine, aux envahissements du fleuve, ont été rendues à l'agriculture; que l'on a introduit parmi nous, avec succès, de nouvelles méthodes de culture infiniment supérieures aux anciennes, et des moyens très efficaces de doubler encore la production d'un sol dont la fécondité était déjà proverbiale.

L'œuvre du gouverneur.

Tout cela est vrai; il ne s'y est pas glissé une seule exagération, et nous devons ajouter que, dans presque tout cela, on aperçoit la main du gouverneur McEnery, agissant directement ou indirectement. Aussi, a-t-il le droit de s'écrier, à la fin de son message : "En me retirant, le 21 mai, j'emporterai avec moi la ferme et consciencieuse conviction que j'ai travaillé avec toute l'activité, tout le zèle, toute l'intelligence dont j'étais capable, à remplir les devoirs que m'imposaient mes fonctions. Peut être les résultats de mon administration se sont-ils pas aussi complets que pouvaient l'espérer les populations, mais je suis sûr qu'elles sauront apprécier mes efforts. Dans la retraite où je vais entrer, je jouirai du respect dû, tout au moins, à l'honnêteté des intentions, si je n'ai pu conquérir l'admiration par l'exécution de travaux publics extraordinaires ou par l'accomplissement de quelque grande réforme."

Sous ce langage modeste et empreint de quelque tristesse, on voit percer une certaine fierté qu'il ne nous déplait pas de découvrir chez l'homme qui a la conscience de n'avoir pas été inutile à son pays, qui, surtout après l'ardente mêlée électorale dont chacun de nous a encore le souvenir présent à l'esprit, a retrouvé tout à coup un calme, une sérénité d'âme dont bien peu sont capables, et déployé, dans la défaite, un désintéressement, une imaginabilité, un dévouement à la chose publique au-dessus de tout éloge.

Situation Financiaire.

Après avoir à grands traits fait un tableau rapide de la situation, le gouverneur McEnery entre dans les détails et attaque la question des finances de l'Etat. Il n'a encore reçu les rapports ni de l'auditeur, ni des Comptes Publics, ni du Trésorier, mais il dresse de la dette d'Etat un tableau exact que nous reproduisons ici :

Bons d'Etat, 4 pour cent	$12,026,800 00
Coupons de 1 à 11 pour cent	475,921 68
Baby bons et Coupons	1,386,444 00
Warrants de 1878 et antérieures	16,296 65
Warrants de levées 1878	8 420 00
Warrants G. F. en circulation	
1884	106 033 28
1885	160,402 27
1886	215,360 62

Recommandations.

Nous ne pouvons entrer dans toutes les recommandations que suggère le gouverneur, a propos de service et de l'extinction graduelle de la dette. Il en est une pourtant que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'elle est la clef de voûte de tout l'édifice financier. Nous voulons parler de l'égalisation des assessments qui, malgré l'article 203 de la Constitution datant de neuf ans, n'a encore été réglée que partiellement, après des différentes localités dont se compose la Louisiane, mais qui n'a aucun caractère général et n'embrasse nullement l'Etat dans son ensemble. Cette égalité générale, le gouverneur la réclame avec juste raison ; il insiste, surtout, sur les mesures à prendre pour atteindre les propriétés mobilières qui, jusqu'ici, ont échappé à toute espèce d'impôt. Si on réussissait à les taxer comme elles devraient l'être et au taux où elles devraient l'être, le montant total de l'assessment s'élèverait aisément à $300,000,000, somme qui, même avec la limite de soixante et un dollar imposée par la Constitution, suffirait amplement à faire face à tous les besoins de l'administration, à toutes les obligations de l'Etat.

Il y a plus à faire de cette façon que par la réduction des appointements des fonctionnaires, qui ne sont déjà que trop peu élevés et, surtout, par la réduction des dépenses occasionnées par l'enseignement et par l'entretien des levées. Non seulement il est nécessaire de maintenir les levées et les écoles comme auparavant, mais il faut redoubler de générosité à leur égard. L'enseignement est la pierre angulaire de tout progrès, de toute civilisation. C'est un des principaux attraits, aux yeux de l'immigrant que nous appelons à grands cris et qui, généralement, sort d'un milieu où l'instruction publique est plus développée que chez nous.

Les terres publiques.

Ce sujet nous amène naturellement sur le terrain des ventes de terres publiques qui donnent, en grande partie, la mesure du mouvement d'immigration. M. le gouverneur McEnery produit des ventes qui se sont faites, depuis le 1er avril 1886 jusqu'au 1er avril 1888, un tableau qui contient des chiffres intéressants. Il n'est vendu, dans cet espace de deux années, 403,884.59 acres qui ont rapporté un total de $862,405.06.

Il ne devrait rester de disponibles que 5,179,790 56 acres; mais il y a eu des terres abandonnées, d'autres dont les concessions ont dû être annulées faute par les nouveaux acquéreurs de s'être conformés aux termes du contrat fait avec l'agent de l'Etat, ce qui a fait monter ou descendre plus ou moins les deux totaux, qui se sont décidément fixés à 217,362 65 acres, dont l'Etat n'est défait, et à 5,116.763 63 acres qu'il tient encore à la disposition des acquéreurs.

Les levées.

Nous ne pouvons suivre le gouverneur dans les détails où il entre par rapport aux travaux du Bureau de santé, qui a droit à toute la reconnaissance de la population; aux améliorations qui se sont faites dans les asiles des Aliénés et des Sourds-Muets : aux magnifiques progrès accomplis par l'Université d'Etat, par le Collège d'agriculture ; aux travaux importants exécutés par les savants ingénieurs, par les membres des districts de levées, par les jurés de police, pour préserver définitivement les terres riveraines des invasions du Mississipi. Ce sera plus tard l'objet d'une étude à part.

Conclusion.

Nous voulons, pour terminer, rappeler quelques belles et nobles paroles prononcées par le gouverneur, dès les débuts de son message.

"Depuis le mois d'août dernier, dit-il en substance, on a remué, discuté toutes les questions intéressant l'Etat, au double point de vue matériel et moral.

On s'est vite aperçu que l'on avait fait un chemin immense sur la voie de l'ordre et de la moralisation d'un gouvernement vraiment démocratique, depuis 1877, époque où la Louisiane s'est affranchie du joug d'un gouvernement étranger, aussi extravagant dans ses dépenses que corrupteur par les moyens qu'il mettait en œuvre pour arriver à ses fins. Aujourd'hui, le peuple, en pleine possession de lui-même, fier de l'être débarrassé de toutes les calamités qui l'avaient affligé jusque là—les épidémies, les inondations, la corruption administrative—prétend marcher droit dans la voie du progrès et de la probité gouvernementale. Il ne veut plus confier la gestion de ses affaires qu'à des hommes capables, dignes, honnêtes, et il y réussira."

M. McEnery ne dit que la vérité en parlant ainsi et il doit éprouver une certaine fierté à penser qu'une bonne partie de ces grandes choses se sont faites ou sont devenues possibles sous son administration.

La Législature.

La Chambre des Représentants, après quelque hésitation qui n'a pas duré longtemps, a élu pour Speaker, le juge Henry. Rien encore de sérieux, de positif, sur l'organisation des comités.

Il est difficile à un président nouvellement élu, de connaître les aptitudes diverses de représentants qui sont nouveaux comme lui.

Il se passera donc au moins quelques jours, avant qu'il puisse procéder à la composition de ces comités. La grande question qui agite, en ce moment, le Sénat et la Chambre, c'est l'élection des deux hommes qui seront chargés de défendre les intérêts de la Louisiane au Sénat de Washington. Nous avons déjà donné la liste des candidats. Ils étaient, tout d'abord, au nombre de sept, y compris le gouverneur McEnery, qui, disait-on, se tenait derrière la coulisse, prêt à passer entre deux concurrents. Il a refusé de jouer ce rôle, peu digne de son passé et de son caractère. Nous ne croyons pas que les autres candidats, hommes, du reste, dont on ne peut contester la valeur, aient quelque chance d'obtenir la majorité dans les deux chambres, à l'exception des deux titulaires actuels de ce poste d'honneur : MM. Gibson et Eustis. Nul n'est plus qu'eux à même de défendre les intérêts de la Louisiane, maintenant si gravement menacés. Ils ont, jusqu'ici, fait leurs preuves, comme politiques, comme orateurs, comme patriotes, et, ajoutons-le, comme hommes répandus dans les cercles officiels de Washington—avantage qui n'est pas à dédaigner dans le poste de sénateur où il faut plus souvent qu'on ne le croit déployer des qualités de diplomate.

La situation actuelle, si dangereuse pour la Louisiane, semée de pièges qu'il est si difficile d'éviter, nous rappelle un mot resté fameux, de Lincoln, et qu'il prononçait à la veille de sa réélection : "Ce n'est pas quand la voiture traverse une rivière à gué profond, que l'on s'avise d'en changer l'attelage." C'est absolument notre avis en ce qui concerne MM. Gibson et Eustis.

M. J. DUPAS NOMMÉ COMMANDEUR DE L'ORDRE D'ISABELLE LA CATHOLIQUE — M. J. Dupas, natif de la Nlle-Orléans, chancelier du consulat général de France à la Havane, vient d'être nommé commandeur de l'Ordre d'Isabelle la Catholique, et la nomination lui a été transmise par le gouvernement général de l'Ile de Cuba.

La reine d'Espagne a accordé cette distinction honorifique à M. Dupas en récompense des services qu'il a en occasion de rendre au gouvernement espagnol au Mexique et à la Havane.

Compagnie générale transatlantique.

—On trouvera à la suite de l'annonce ordinaire de la Compagnie générale transatlantique le prix du passage de New York à Londres, par la voie du Havre et de Southampton, ou du Havre, de Dieppe et de Newhaven; aussi, de New York à Londres, par la voie du Havre, de Paris, de Calais et de Boulogne et de Douvre. Les prix de 1ère et de 2me classe sont indiqués.

Ce qu'il faut faire pour acquérir des forces et de l'embonpoint—Prenez de l'Emulsion de Scott avec hypophosphites après chaque repas; elle est aussi agréable au goût que le lait et se digère facilement. La rapidité avec laquelle les gens délicats en éprouvent du bien est prodigieuse. Buvez-en et faites-vous peser ensuite. Comme remède pour la consomption, les maux de gorge, les bronchites, cette émulsion a une valeur égale. Ceux qui ont été prescrit de l'Emulsion de Scott à un enfant de huit mois avec un excellent résultat. En peu de temps il avait gagné quatre livres."—THO. PALM, M. D., Alabama

—Les personnes qui négligent de se soigner lorsqu'elles ressentent les premières atteintes du rhumatisme, s'exposent à une cruelle agonie. Pour éviter un tel malheur il faut boire du "Hostetter Stomach Bitters". On prend mal en se trouvant dans des courants d'air surtout s'il y a prédisposition chez les personnes. Il n'est pas difficile de triompher de la maladie si l'on se traite à temps; mais impossible si l'on tarde trop. L'efficacité de l'amer à guérir le rhumatisme est démontrée par son efficacité à le prévenir. C'est aussi un remède, bien supérieur aux poisons végétaux et minéraux que l'on prend. Il guérit non seulement le rhumatisme, mais aussi la fièvre aigue, l'état bilieux, la constipation et la dyspepsie.

Les humeurs de l'estomac, le Salt Rheum, et toutes les maladies du sang sont radicalement guéries par la Salsaparille d'Ayer.

Champoireau rencontre, l'autre soir, un ayeugle qui cheminait dans la rue en sondant le sol et les murs avec sa canne. Il le suit et le voit s'arrêter.

—Vous demeurez dans cette maison ? lui demande Champoireau.

—Oui, monsieur.

—Eh bien ! tenez, mon brave homme, voici pour monter vos escaliers.

Et il lui met dans la main une boîte d'allumettes-bougies.

Jean Bénét est marié à une femme rousse, qui est loin de lui donner la paix domestique.

On en parlait :

—Il n'est attaché là un vrai boulet !

—Oui, un boulet rouge !

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 12 mai :

Le train d'East Louisiana a fait un très bon service, dimanche dernier—trois cars pleins pour Pearl River et quatre pour Covington. Le conducteur Ladner était radieux.

—On a achevé d'enfoncer les pilotis à travers la rivière et l'on est en train de placer les traverses et les rails. Dans quelques jours, les trains pourront traverser de ce côté. Les travaux de remblais, à partir de la colline jusqu'à la rue New Hampshire, marchent rapidement.

—Le comité nommé par le juri de police pour dresser les devis d'un pont à jeter sur le Bogue Falaya, s'est réuni, jeudi, et a achevé son travail. Ce sera un pont élevé, solide, bien construit. Les plans et les soumissions pour les travaux feront l'objet d'un avis, la semaine prochaine.

—Nous aurons, à partir de lundi procain, la malle quotidienne, par la voie d'East Louisiana. Le *Farmer* travaille à l'obtenir, depuis le 1er janvier et nous sommes fiers d'avoir atteint notre but, avec l'aide du capt. John Politzent et de notre représentant au Congrès, M. Robertson. Quand le *Farmer* comprend la nécessité d'une réforme réellement utile, il va droit au but et ne s'arrête, que quand il l'a atteint. Quand une cause est juste, on la fait toujours triompher avec de la persévérance.

—Nous publierons la liste des taxes délinquantes, la semaine prochaine.

—Le juri de police s'est réuni, le 7 mai :

Sur motion, le président a été autorisé à nommer un comité de un pour se rendre au Bureau des Terres des Etats-Unis et s'assurer du prix qu'il faudrait payer pour obtenir un tableau abrégé des ventes de terre enregistrées dans notre paroisse, depuis 1886.

Sur motion de M. Burns, secondée par M. Galatas, un comité composé de MM. Wm. Euden, J. Smith, Eddie Bonner, Herman Schoultz et Zach Strain, a été chargé de choisir un site pour la construction d'un pont à travers le Bogue Falaya, à Covington; d'en dresser le devis et de faire un rapport, à ce sujet, dans les dix jours, au président du juri de police. Le président est, en même temps, autorisé à demander, par avis publié dans les journaux, aux entrepreneurs d'envoyer, leurs soumissions. Toutes les soumissions devront être déposées dans les 30 jours, à partir de la date du présent, et le jury de police se réservera le droit de rejeter toutes celles qui ne lui plairont pas.

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

Avant d'aborder l'ordre du jour, un profond regret la mort de M. Ch. Aubry, membre du juri de police, pour le septième ward, il est résolu que par la mort de M. Ch. Aubry, notre corps perd un membre utile, un travailleur ardent, et la communauté, un de ses citoyens les plus intelligents, les plus dignes.

Résolu que nous envoyons l'expression de notre sincère sympathie à la famille si cruellement éprouvée du défunt.

Résolu que ces résolutions seront insérées sur les minutes et qu'une copie en sera envoyée à la famille du décédé.

—L'ordonnance suivante a été adoptée :

Il est ordonné par le juri de police de la paroisse St. Tammany qu'il sera levé, pour l'année 1888, une taxe de 2 mills au dollar pour le fonds des Ecoles Publiques; qu'une autre taxe de 2 mills au dollar sera levé pour les dépenses des affaires annexées, ainsi qu'une taxe de 6 mills au dollar pour les dépenses générales de la paroisse.

Il est, de plus, ordonné que le shérif, percepteur de taxes et collecteur, est requis de collecter, sur toute propriété imposable de la paroisse, les localités de Covington et Mandeville comprises, en deux mills de taxes destinées au fonds des écoles et les deux mills destinés aux affaires criminelles et ainsi que le produit de ces perceptions fait en monnaie courante, sera remis entre les mains du trésorier de la paroisse.

Il est de plus ordonné que le percepteur de taxes reçoive en paiement des 6 mills pour défrayer les dépenses générales de la paroisse, toutes les licences, sur tout titre de créance, contre la paroisse, tels que certificats, warrants de la police du grand et du petit juri, pour l'année en ils ont été émis.

Adopté le 7 mai 1888.

Sur motion, le percepteur de taxes est requis de procéder, immédiatement, à la levée des taxes et licences de la paroisse, conformément aux clauses de l'ordonnance ci-dessus.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 12 mai :

Nous jouirons d'une température tout à fait favorable à nos récoltes, si les nuits et les matinées n'étaient un peu trop fraîches. Des pluies bienfaisantes sont venues humecter nos champs, qui en avaient le plus grand besoin.

—La canne à sucre est un peu en retard, mais a une apparence des plus robustes et ne demande qu'à prospérer.

—L'eau baisse dans les endroits inondés, et si cette baisse continuait en s'accentuant un peu plus, il serait encore loisible à l'habitant de remplacer la récolte perdue, par une nouvelle. Les pommes de terre, qu'on a dû se hâter d'expédier ont, heureusement, trouvé un débouché favorable et rémunérateur.

Quant à nos arbres fruitiers, ils ploient littéralement sous le fait de leurs produits.

—Jeudi dernier, jour de l'Ascension, a eu lieu, à l'église St. Joseph, à Thibodaux, la cérémonie de la première communion.

Les communiants étaient au nombre 120, et comme toujours, avaient été préparés par le très-révérend père Ménard à cet acte si important du chrétien. Comme toujours aussi la cérémonie a eu un caractère touchant et solennel au milieu de la multitude des fidèles accourus, de partout, pour y assister. Chacun a pu et a dû emporter avec soi de bonnes et saines impressions.

—Au moment où nous mettons sous presse, on nous apprend qu'un tragique événement vient de se passer à Houma : M. Etienne Rousseau a été poignardé par un nommé Green. Les blessures sont graves.

—Lundi dernier, un habitant du Bayou Pointe, nommé Marcellus Bourg, a trouvé la mort dans des circonstances assez singulières. Il travaillait dans le champ, et compagnie de plusieurs autres, lorsqu'un violent orage éclata ; ses compagnons s'en retournèrent au logis, mais lui, malgré leurs remontrances, persista à continuer son travail. Ne le voyant point revenir, sa famille inquiète alla à sa recherche ; il fut trouvé mort, la face contre terre. La foudre l'avait frappé à la tête et avait parcouru toute la longueur du corps, détachant et enlevant les semelles des souliers.

—Un chien enragé a mordu plusieurs personnes, à quelques milles au-dessus de Thibodaux. On suppose, non sans raison, que l'animal est enragé. Parmi les personnes mordues, se trouvent M. Lucien Lesage, qui est presque un vieillard, et M. Ferdinand Lassaigne. Une autre personne, inconnue, a aussi été attaquée et mordue par le même animal.

Il n'est pas encore bien prouvé que le chien soit hydrophobe, mais le doute seul est cruel et constitue déjà un danger sérieux pour ceux qui ont été mordus et dont l'imagination travaille de façon à empirer le mal s'il existe, à le faire naître s'il n'est point réel.

—Après une longue et cruelle maladie, Mme Emile Naquin, née Marie Azéma Boudreaux, est décédée, à Houma, jeudi dernier, 10 mai 1888.

Nous envoyons nos condoléances à l'époux, si cruellement éprouvé.

Mercredi, 9 mai 1888, est décédé, sur le Bayou Lafourche, M. Ferjus Beauvais, âgé de 46 ans, et l'un des résidents les plus estimés de notre paroisse.

Les funérailles ont eu lieu, le lendemain, en l'église St-Joseph, à Thibodaux, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Si votre sang est vicié, purifiez-le sans délai en vous servant de la Salsaparille d'Ayer. Remède sûr et efficace.

Alsace-Lorraine.

M. le baron Charpentier, membre du conseil général de la Basse-Alsace, premier secrétaire de la Délégation d'Alsace-Lorraine, a adressé la lettre suivante au *Journal d'Alsace* :

Strasbourg, le 30 avril 1888.

Monsieur le rédacteur,

En réponse à un article de votre estimable journal au sujet des difficultés faites à Avricourt aux voyageurs arrivant de la frontière d'Alsace-Lorraine, la *Landeszeitung*, journal officiel, a reconnu qu'il n'était, en effet, produit un fait pouvant vous donner raison, mais que des ordres avaient été envoyés pour que, à moins de cas particuliers et exceptionnels, la frontière puisse être franchie comme par le passé.

Le public croyait pouvoir ajouter foi à une déclaration aussi catégorique faite par l'organe du gouvernement. Malheureusement, les faits semblent ne pas être conformes à cette déclaration.

Que le fonctionnaire chargé du service de la frontière se renseigne sur l'identité des personnes qui entrent en Alsace ou qui en sortent, chacun peut l'admettre à la rigueur ; mais que ce fonctionnaire exige qu'on soit muni d'un permis de séjour, que des personnes appelées dans le pays pour des raisons majeures et urgentes soient arrêtées dans leur voyage, et ne puissent le continuer que par un des trains suivants, ou qu'elles se voient obligées de rebrousser chemin, voilà ce qui paraît incompréhensible à l'époque où nous vivons. Et cependant ces faits se passent journellement et les noms des personnes ne sont pas difficiles à citer. On semble ne pas comprendre qu'on atteint ainsi dans des relations de famille, d'affaires et d'amitié, qui ne s'efficacent pas d'un trait de plume, les habitants mêmes de l'Alsace-Lorraine.

A toutes les réclamations, le gouvernement répond par un *non possumus* en invoquant les ordres reçus de Berlin.

Nous avons, à Strasbourg, un statthalter d'Alsace-Lorraine et un ministère d'Alsace-Lorraine investis d'une autorité suffisante pour n'avoir pas à recevoir d'ordres directs de Berlin dans des questions aussi peu importantes, au point de vue politique, que l'arrivée de quelques voyageurs sur le territoire d'Alsace-Lorraine.

Quand les mesures rigoureuses ont été prises, on espérait qu'elles n'auraient qu'une durée temporaire.

Ces mesures ont été la suite des élections du mois de février 1887. Je ne discuterai pas s'il était politique de ne pas reconnaître aux électeurs d'Alsace-Lorraine le droit de voter selon leurs idées, puisque ceux des autres pays de l'Allemagne ont pu le faire sans qu'on ait usé et sans qu'on use encore envers eux de mesures portant le caractère d'une punition. Si telles doivent être les conséquences du peuple, elles peuvent être jugées impolitiques et la question est posée.

Quoi qu'il en soit, après la dernière élection de Strasbourg, nous espérions que les promesses faites seraient tenues et que les rigueurs excessives prendraient fin.

Je ne veux pas discuter la question plus longuement. Je tenais simplement à dire que, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, j'ai protesté contre l'opportunité des mesures de rigueur. Aujourd'hui je le fais publiquement, afin que mon opinion soit connue sur des mesures que je considère comme inutiles et qui auront pour conséquence ultime la pacification des esprits.

Veuillez agréer, etc.

La *Landeszeitung* (journal officiel) répond—ce qu'elle avait déjà déclaré—au baron Charpentier, que le permis de séjour en Alsace-Lorraine a été exigé qu'une seule fois, à la frontière, par le commissaire chargé de la surveillance, et qu'à la suite de la plainte qui avait été adressée au gouvernement le commissaire a été avisé qu'il avait outrepassé ses instructions.

La *Landeszeitung* ajoute qu'il n'est pas exact de dire qu'elle oppose aux plaintes nombreuses qui seraient formulées un *non possumus* conforme à des ordres venus de Berlin. Il n'est pas venu, à cet égard, d'ordre de Berlin et depuis le jour où le commissaire de la frontière a été rappelé, il n'est imprimé aucune instructions dans un sens trop étroit, aucune plainte n'a été formulée contre ses décisions.

On écrit, de Metz, au *Journal d'Alsace* :

"Les marchands, bateliers, etc., de nationalité française ont été rigoureusement bannis du champ de la foire de Metz, qui a présidé hier à son ouverture et ne tiendra éloignés de Metz un grand nombre d'habitants de l'arrondissement de Metz-campagne qui, à de rares exceptions près, ne comprennent pas l'allemand."

Le tribunal de Mulhouse vient de condamner à six semaines de prison et 600 marcs d'amende 519 jeunes gens de l'arrondissement, accusés d'avoir émigré sans autorisation, dans le but de se soustraire à l'obligation de servir dans l'armée allemande.

LE NOUVEAU DROIT ÉTABLI, EN ANGLETERRE, SUR LES VINS FRANÇAIS EN BOUTEILLE.—LA MAUVAISE IMPRESSION QUE CETTE MESURE A PRODUITE EN FRANCE.—Nous lisons, dans la *Liberté* du 3 mai :

"Les journaux anglais se préoccupent de la mauvaise impression produite en France par l'établissement d'un nouveau droit à l'entrée des vins en bouteille. Ainsi que nous l'avons expliqué, cette taxe rend difficile la concurrence qui est faite à nos vins et à nos marques par les boissons chimiques que l'Allemagne expédie en Angleterre sous le nom de bordeaux, de bourgogne ou de champagne, mais en même temps elle facilite les fabrications similaires auxquelles se livre l'industrie anglaise et elle rendrait impossible tout espoir d'entraver complètement l'exportation des liquides à bon marché. Peu nous importe de savoir si c'est un droit fiscal destiné à grossir les ressources du Trésor ou si c'est un droit protecteur pour favoriser les verreries anglaises et les meuniers en bouteille de Londres, le fait est qu'il y a un préjudice incontestable pour notre production et notre commerce et une altération brutale du *modus vivendi* qui régit les relations commerciales des deux pays. La *Pall Mall Gazette* prétend que l'on aurait pu, en cédant sur ce point, favoriser les vins italiens au détriment des vins de France. C'est une absurdité à tous les points de vue, car nous savons très bien que les vins fins italiens ont autant besoin d'être mis en bouteille en Italie que les vins français en France, et nous savons aussi que c'est un principe tout anglais que de ne jamais favoriser personne. Le mouvement des échanges entre la France et l'Angleterre est en chiffres ronds d'un milliard trois cents millions de francs dont 500 millions à l'importation en France et 800 millions à l'exportation de France. On comprend donc que dans un pays où les questions commerciales ont une si grande importance, la possibilité de voir troubler ces rapports cause une profonde émotion et peut susciter de notre part des représailles. Les Anglais, dans cette circonstance, ont tiré les premiers; nous espérons bien que pour le reste ce sera encore comme à Fontenoy, et que M. Gladstone, qui s'est montré, en toute circonstance, gallophobe ardent, sera contraint de mettre des sourdines à son mauvais vouloir contre nous."

LES TRAVAUX DE DÉFENSE DES PORTS DE BREST, DE CHERBOURG ET DE TOULON.—Les membres du Parlement de France viennent de recevoir communication du projet de loi ayant pour but d'entreprendre dans les ports de Brest, de Cherbourg et de Toulon des travaux de défense pour une somme de 62,010,000 francs.

Cette dépense, qui serait répartie sur huit exercices, s'appliquerait aux travaux suivants :

Cherbourg : fermeture de la rade au moyen de digues, $9,400,000 fr.; Brest : création d'une rade restreinte, 21,900,000 fr.; Toulon : rétrécissement de la passe, 21,000,000 francs.

Enfin, une somme de 500,000 fr. est prévue pour le coût d'un réseau télégraphique de commandement dans chacun des cinq ports militaires.

Le ministre de la marine demande aux Chambres l'autorisation d'engager ces dépenses pour l'exercice 1889 jusqu'à concurrence de 3,910,000 fr., et pour l'exercice 1890 jusqu'à concurrence de 8,300,000 fr.

LA QUESTION D'ORIENT—Les journaux anglais, notamment, et les journaux italiens se demandent—dit le *Temps* du 3 mai—si nous sommes à la veille de nouvelles et graves complications, si, le règlement de la question bulgare ne marchant pas assez vite au gré de la Russie, cette puissance est décidée à provoquer de nouvelles difficultés en faisant renaître et la question crétoise et la question macédonienne.

La Grèce semble s'y prêter, sans réfléchir qu'avant pour elle le gouvernement de Saint-Pétersbourg elle s'attire l'hostilité de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Autriche ; ces Etats paraissent déterminés à continuer de maintenir le *statu quo* : il y faudra tous leurs efforts, et on ne peut se défendre d'une certaine inquiétude quand on songe quelles sont les ressources de l'empire moscovite, l'ardeur qu'il porte dans ses revendications, l'avantage que lui donnent sont l'avidité et l'ambition des divers Etats balkaniques, soit le caractère complexe et redoutable de la question d'Orient, soit la désunion même des grandes puissances européennes.

UN HÔPITAL POUR LES PAUVRES.—Un habitant de Navarrenx (Basses-Pyrénées), France, M. E. Daralde, légue à sa ville natale une maison superbe pour servir d'hôpital aux pauvres de la ville d'abord et du canton ensuite, si les ressources le permettent.

Pour parer aux dépenses d'établissement et d'entretien de cet hôpital, M. Daralde, fils, en outre, à la ville de Navarrenx, le plus clair de sa fortune, en divers titres de première valeur, un capital de 300,000 à 350,000 fr.

Les pauvres et les malades devront être soignés par quatre sœurs de charité et servis avec le linge et la vaisselle de M. Daralde.

Par une touchante disposition de son testament, M. Daralde ne demande qu'une chose aux pauvres qui recevront l'hospitalité dans son château : qu'ils entretiennent son tombeau.

Faillite ayer a lau 6 de la mañana. AGUEDA PRATS, edad 26 años, natural de New Orleans, esposa de Benito Floverus. Los amigos y conocidos de las familias Floverus y Prats, quedan convidados a asistir a su entierro que tendra lugar hoy, miercoles, 16, a las 4 1/2 de la tarde. Su cuerpo se halla depositado en la casa mortuoria, calle de Bagatelle, No 407, entre Urquhart y Girod.

ERNEST C. VILLERE,

15 rue Carondelet,

Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie. Vins rouges et blancs en caisses et en barriques. Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rhins, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Heil & Cie. 10 déc—1an

OMBRELLES.

Venant d'être reçu, des ombrelles de soie à $1 chez Michel Lion & Co., coin Ste Anne et Decatur.

19mai—mer j u ven

Avis.

Des familles des jeunes gens et des jeunes filles venant d'arriver de France, par le bateau Le Nantes, désirent se placer en ville ou à la campagne.

S'adresser au Bureau d'Immigration et de Placement, No 12 rue Madison.

16mai—1f L. B. DUFFARD.

LE DOCTEUR JEST TOATRE de la Faculté de Médecine de Paris avant pris charge du bureau du docteur J. Rérin, pendant sa dernière maladie, continuera les opérations dans les jours de 2 heures à 4 heures au No 141 rue Canal coin Bourbon

Résidence 165 rue des Ursulines, entre Rampart et St Claude.

10 n.a—1m

MADAME GUILLIOT,

103 rue d'Orléans,

SAGE-FEMME,

Prévient les dames étrangères de la ville qu'elle vaccine tous les mercredis de 2 à 3 heures. Vaccin de génisse à vendre pour les personnes qui le désirent. 18avril—1m—MerDim

ELKIN & CO.,

100.....Rue du Canal.....100

Nouveau Stock TAPIS

Moquettes, Velours, Brussels, Ingrain

Aux plus bas prix.

RIDEAUX

Des derniers modèles et des genres les plus en vogue en Crête, Cofort, Suisse et Nottingham.

Portières Turcoman et de Vienne, Corticine, Toile Cirée Linoleum.

Assortiment complet de Tapisserie d'Etoffes pour Meubles.

12 sept.

PIANOS DE PLEYEL CHEZ Louis Grunewald,

18 rue Garonne et 127 rue du Canal.

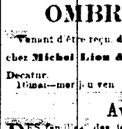

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway, Sohmer, Knabe, Behr

Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

Pour adresser au magasin de musique de

LOUIS GRUNEWALD,

NLLE-ORLEANS.

1er mai—1m

NOUVEAU STOCK PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils.

28 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIREE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham Madras Turcoman

RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffe pour Rideaux 6 oct—1an

Voilà une femme raisonnable !

Pourquoi est-elle raisonnable ?

Parce qu'elle conduit son mari à la maison qui vend à meilleur marché dans le Sud.

W. G. TEBAULT,

MEUBLES,

37, 39 ET 41 RUE ROYALE.

30 déc—1an Dim Mer Ven

VENTE D'ECOULEMENT CHEZ GODCHAUX!

81, 83 et 85 RUE DU CANAL,

Le plus grand magasin de vêtements confectionnés au Sud.

Avant de procéder au déballage de nos marchandises de printemps, nous offrons celles qui nous restent de notre immense fonds de

Vêtements confectionnés, d'articles de toilette et de chapeaux AUX PRIX COUTANTS.

23déc—1 an dim mar ven

P. WERLEIN.

139 RUE DU CANAL,

Nouvelle-Orléans, La^a.

PIANOS ORGUES

Le grand magasin de musique en feuilles du Sud.

Les dernières chansons et les meilleurs instruments de musique. Toute musique mise à l'essai avant d'acheter. Escomptes spéciaux. 18 dé—

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.

Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont